

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NUMÉRO 564 (2025)

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 2 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le projet de règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin de se doter de normes et d'outils lui permettant de protéger le cadre bâti situé sur son territoire, notamment les bâtiments patrimoniaux, en contrôlant les situations de vétusté ou de délabrement.
2. Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mai 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne désignée par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro 564 (2025) et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 564 (2025) ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Carignan.
5. Le projet de règlement numéro 564 (2025) peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 7 avril 2025.

Donné à Carignan, ce 7 avril 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière